

COUNTRY REPORT: MOROCCO

Monitoring of the ENP Progress report 2014

Introduction

The Arab Spring has fundamentally changed the political landscape of Europe's Southern neighbourhood – the Middle East and North Africa (MENA) and clearly revealed the need for a new social contract based on respect for fundamental freedoms, dignity and rule of law, in addition to the revision of social and economic policies towards ensuring sustainable development and economic and social justice. Despite high expectations, after more than two years the revolutions have thus far been unable to produce consolidated and stable democracies and a growth-based economic model have been still promoted by national and international actors. Widespread non-democratic practices are still hindering the transition towards multiparty democracy and conflict in the region is alarming with the ongoing war in Syria, Libya and in Iraq. Thus while significant changes have been produced in all countries, the MENA region is still lagging behind the promises of the Arab Spring.

In the aftermath of the uprisings, the EU offered its Southern Mediterranean partner countries “A partnership for democracy and shared prosperity” in the context of the revised European Neighbourhood Policy that focused on democratic transformation, a partnership with people and civil society, and sustainable and inclusive growth.

With yearly progress on the implementation of the European Neighborhood Policy, the EU assesses the progress and regress in implementation of Action Plans. In light of the Progress Reports on the implementation of the European Neighbourhood Policy 2014, SOLIDAR in coordination with the Arab NGO Network for Development (ANND) and in cooperation with the CONCORD working group on Enlargement, Pre-accession and Neighbourhood (EPAN), Global Network Arab Countries and the Association of Local Development Agencies (ALDA) conducted a consultation process from April to October 2014 to provide an opportunity for the organisations within the “SOLIDAR Network for Social justice in the MENA region” to comment on the progress reports prepared by the EU. This country report presents the outcomes of the consultation which focused on the key topics when it comes to the promotion of social justice: Freedom of Association and Peaceful Assembly, Decent Work and Social Protection.

The responses to the consultation clearly indicate that in **Morocco** worrying developments took place in 2013 and 2014. These developments demand attention in the new Progress Reports and should be incorporated in the policy making that shapes the relations between the EU and the region.

Executive Summary

Please find below a general overview of the feedback submitted by partners through the attached feedback tables. The partners' feedback can in no way be taken to reflect the views of SOLIDAR and its members.

Freedom of association and peaceful assembly.

1. Access to Economic, Social and Cultural Rights (ESCRs)

In terms of freedom of association, the 2011 constitution favors freedom of associations and CSOs activities, however the government still has not put in place laws protecting freedom of association. In addition, CSOs are closely monitoring the new Associations Law calling for greater promotion of freedom of association to limit the Ministry of Interior's control over associations' activities. Moreover, the national council for the Press has set up a project for



reforming the Press Law. While the Press Law is waiting to be finalized, episodes of intimidation of journalists have been recorded and freedom of expression further deteriorated.

The Law on the right to strike has not yet been adopted, despite a consensual agreement among the most representative syndicates; therefore it is unlikely that the code will be adopted in 2015. The draft law presented by the government significantly limits the right to strike both for the public and the private sectors. Moreover, the ratification of the ILO Convention on Freedom of Association has not advanced.

The education system still favors well off families while it limits the access to basic education facilities for the vulnerable population. Therefore, regionalization could be the solution to enhance educational sector and overcome the problem of unequal access to education.

Regarding the health sector, despite reforms have been initiated to improve democratic access to health services – including the initiative to adopt a National Charter on Health-access to health services remains severely limited in marginalized areas and among vulnerable groups.

Morocco has also set up a revision process of the law on water in order to align it to the European acquis. In spite of this, implementation remains unsystematic and unreliable, highlighting the lack of a global inclusive and consultative strategy and the predominance of a sector-oriented and top down approach.

2. Ability to establish associations and their access to funding

Despite slight improvements in the legislation, modalities to establish associations and access to funding remains highly limited.

3. Participation in decision making processes (including EU delegations)

While the reinforcement of civil national dialogue is desirable, it is still not enough to ensure proper inclusive participation. For instance, the national dialogue on CSOs had been criticized for lack of transparency and therefore boycotted by several associations. Moreover, the lack of laws ensuring CSOs participation is the major obstacle to the achievement of inclusive and direct democracy in Morocco. In this context, civil society calls for the new legislation to secure the greater role of civil society in local development to enable an effective real partnership between the CSOs and the State to ensure and protect the principles of direct democracy.

Decent work and social protection

1. Setup of social protection floors

Despite a recent increase in budget allocations for social protection and social security, an equal and democratic access to social services is often not guaranteed. Also, social protection performs really low in the private sector too. The RAMED system (Medical Assistance Plan) launched in 2011 has highlighted the inadequacy of the state to provide health services to the poor. Furthermore, the reform of the retirement law that extends the retirement age to 65 years old is facing fierce opposition from the syndicates.

2. Growing informal economy and indecent work

It is estimated that in Morocco, the informal economy employs 30 % of the workforce. While local authorities have tried to adopt measures aimed at regulating and organizing street



markets, the lack of ad-hoc legislation poses severe limits to the possibility to regulate informal economy and therefore ensure decent work.

Morocco has ratified the International Convention ILO 187 on the promotion of social security at work, however unemployment, especially among the youth remains a major challenge due to the lack of a territorial integrated global approach and the limited powers given to the local communities and CSOs.

3. Respect for migrant workers' rights

Morocco has taken considerable steps forward regarding documents regularization procedures; however a comprehensive immigration and asylum strategy to ensure the full integration of migrants still needs to be adopted. In this regard, Morocco still needs to devise a strategy addressing migrants' health and labour's rights as well as the protection of basic human rights.

Recommendations

During the reporting period Morocco took up several of the recommendations contained in the 2012 Progress Report. On the basis of the assessment of progress made in implementing the ENP in 2013, the EU-Morocco partnership should:

- Accelerate the implementation of the new Constitution by adopting all the organic laws stipulated and agreed upon;
- Ensure the effective implementation of the judicial reform, including the establishing of an operational funding plan, in conformity with the charter of the judicial reform;
- Prevent the trial of civilians before military courts, as stipulated by Law 108/03;
- Accelerate the implementation of the government's plan for equality and make operational the Authority for Equality and the Fight against all Forms of Discrimination (APALD);
- Ensure, In conformity with the National human Rights Council report, the introduction of national legislation and an institutional plan of asylum, refugee status as issued by UNHCR, and issue a residency document to statutory refugees, as well as to establish a policy of integration of said refugees and their families, in terms of housing, health, schooling, training and employment;
- Ensure compliance with the exercise of the freedoms of association, assembly and expression for all citizens, including adopting the press code in consultation with all stakeholders;
- Continue to actively promote the contribution of civil society in the formulation, implementation and evaluation of public policies, ensuring timely consultation and access to decision-making processes;
- Initiate and implement an integrated strategy for employment and training professional to promote the reduction of the informal economy;
- Improve situation of the poorest sections of the population by strengthening their social protection coverage and giving priority to the fight against illiteracy by strengthening financial resources allocated to education;
- Promote reforms aimed at ensuring good governance, in particular by strengthening the Central Authority for Prevention of Corruption (ICPC), in accordance with international standards;
- Adopt and ensure the implementation of the new Organic Law on the Law Finance (OBL), promoting the principles of performance, transparency and fiscal democracy;
- Continue to promote the strategic rapprochement to the EU acquis by encouraging the development of a national convergence program, to be approved in 2015;
- Ensure the ratification and implementation of the regional Convention on pan-Euro-Mediterranean rules the Preferential Origin signed in April 2012.



The following table outlines the feedback provided by local partners on the 2014 EU progress Report

Repère	Rapport 2014	Feedback (commentaires, analyse, additions)
Sujet	Rapport 2014	Feedback (commentaires, exemples de votre travail, additions)
Liberté d'association et de réunion pacifique (Freedom of peaceful assembly and association)		
<p>1. L'accès aux droits économiques, sociaux et culturels (DESC) [Access to Economic, Social and Cultural Rights (ESCRs)]</p>	<ul style="list-style-type: none"> En matière de liberté de rassemblement, un usage disproportionné de la force par les forces de police a été constaté lors de certaines manifestations pacifiques, notamment certains mouvements sociaux et de manifestations organisées par certaines associations de droits de l'homme. L'administration conserve le pouvoir discrétionnaire d'interdire une manifestation si elle estime qu'une manifestation est de nature à troubler la sécurité publique. En outre, l'autorité compétente n'est pas tenue de motiver son interdiction, ce qui peut rendre la prise de décision parfois arbitraire et peut limiter la liberté de rassemblement et de réunion. Si le recours à un tribunal administratif est théoriquement possible pour faire respecter ce droit, les délais pour obtenir une décision de justice rendent en pratique ce droit inopérant 	<p>L'arrestation de certains adhérents de mouvement de 20 février lors de la manifestation du 06 avril 2014 des syndicats.</p> <p>Plusieurs sit-in manifestations des différents secteurs se sont dispersés par des interventions forcées inappropriées des services de sécurité dans différentes villes.</p> <p>La constitution de 2011 est favorable pour plus de liberté et de responsabilités aux associations et acteurs de la société civile qui assurent la proximité ; le gouvernement n'a pas encore –jusqu'à présent- met en place les textes organisatrices et lois concernant les associations et les libertés. Aujourd'hui, on est au bout du processus, les conclusions du dialogue et les lois qui en émaneront seront le véritable critère de jugement de l'action du gouvernement dans ce domaine. Notre réseau REMAJEC (www.remajec.org) a plaidé pour plus de libertés, d'attributions et de rôles pour la société civile. Le dialogue national sur la société civile et ses nouvelles prérogatives vient de se clôturer, avec la participation d'un certain nombre d'associations, ainsi que le dialogue parallèle mené par les associations opposantes à ce dialogue national a achevé aussi ses travaux. On guette – actuellement- la nouvelle loi dont on espère avoir plus de liberté</p>



		<p>de rassemblement et limiter le tutorat du ministère de l'intérieur sur les associations pour mieux impliquer le secteur de la justice et les collectivités locales. Le REMAJEC a plaidé –et veillera– pour une démocratie participative et de proximité basée sur la concertation locale en pluri acteurs. Nous luttons pour faire la différence entre le « droit de rassemblement » et le « droit de manifestation », sans qu'il y est des autorisations préalable.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Bien qu'elle ait été promise pendant plusieurs mois, la réforme du code de la presse n'a toujours pas été finalisée. Le projet de nouveau code ne devrait en principe plus comporter aucune peine d'emprisonnement, mais les blogueurs et sites d'information en ligne demeurent insuffisamment protégés. De plus, les journalistes restent exposés à des arrestations prenant leur base légale dans le code pénal. Des cas récents ont montré la persistance de mesures d'intimidation et de répression à l'égard de certains journalistes (y compris des journalistes en ligne). Dans le classement mondial de la liberté de presse pour l'année 2013, publié par Reporters sans frontières, le Maroc occupe la 136e place sur 179 pays. 	<p>Des récents cas d'intimidation à l'encontre des journalistes persistent. Il y a à citer l'attaque du premier ministre à l'encontre de la presse qui le critique, malgré que c'était la même presse qui le protégeait avant 2011, autre bien sur l'arrestation des journalistes, Ali Anouzla comme exemple en en 2013 et des certains journalistes de la presse électronique cette année pour leur couverture de certains événements ou manifestations.</p> <p>Le Conseil national de la presse, prévu par la Constitution de 2011, mis en place en 2012, travaille sur un projet de la nouvelle réforme du code de la presse, qui est toujours contesté malgré qu'elle prévoit plus de liberté d'expressions sans peines privatives, le droit de l'accès à l'information, des mécanismes d'autorégulation de la profession, la réglementation de la presse électronique. le syndicat des journalistes réclame "un nouveau texte libéral qui dépasse les limites du texte actuel, tout en consolidant la pratique de la profession" selon le président du syndicat national de la presse Marocaine (SNPM).</p> <p>Jusqu'au aujourd'hui on n'a pas encore cette loi concertée entre les acteurs concernés, la liberté d'expression et de la presse s'est</p>



		encore détériorée... selon un rapport publié samedi 10 mai 2014 par le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH). "On estime aujourd'hui à 300 le nombre de personnes détenues pour avoir pris part à des manifestations et les principes de progressivité et de proportionnalité dans l'usage de la force sont ignorés par les forces de l'ordre",
	<ul style="list-style-type: none"> Le projet de loi organique concernant le droit de grève n'a toujours pas été adopté, et les travaux de ratification de la convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la liberté syndicale n'ont pas avancé. Des dispositions du droit du travail, concernant la liberté de réunion et d'association continuent de ne pas être appliquées dans les zones franches d'exportation marocaines, qui regroupent un grand nombre d'entreprises internationales. 	Un bras de fer a été mené par les syndicats avec le gouvernement actuel sur cette loi du droit de la grève, depuis une année. Si cette loi n'est pas votée cette année 2014, après un consensus avec les 4 syndicats les plus représentatifs, ça sera difficile de passer en 2015 (année des élections communales). Ce projet de loi présenté par le gouvernement limite beaucoup le droit de grève que ce soit dans le secteur public qu'en secteur privé. Seuls les syndicats les plus représentatifs au parlement auront le droit de lancer une grève et dans le cas d'échec des négociations, avec un préavis de 10 jours au moins... En l'absence du syndicat représentatif un comité (composé de 3 à 5 membres) sera élu par une assemblée générale des salariés. Ce comité encadre le déroulement de la grève décidée par 20% au moins des salariés...
	<ul style="list-style-type: none"> Une amélioration des indicateurs relatifs à l'éducation a pu être notée lors de la dernière année scolaire écoulée. Le taux de réinsertion d'enfants bénéficiaires de l'éducation non formelle en école formelle et formation professionnelle a également augmenté. 	<p>Les résultats de notre enseignement ne correspondent pas à nos attentes d'efficacité, il favorise ceux qui disposent des meilleures chances au départ et les situations d'échec scolaire touchent essentiellement les enfants de familles défavorisées</p> <p>C'est dans le cadre de la régionalisation que nous pouvons améliorer le secteur de l'éducation tout en s'appuyant sur la personnalisation et l'ouverture dans la réforme du système de</p>



		<p>l'éducation</p> <p>Malgré le budget colossal alloué à l'éducation, les résultats ne sont que quantitatif, ça reste faible au niveau qualitatif, le taux de déperdition scolaire est encore important et les moyens mis en œuvre pour y répondre restent insuffisants. . Sur ce volet qualitatif, une bonne gouvernance et déconcentration des services du ministère MEN aux académies est nécessaire. Plus de pouvoirs aux délégués provinciaux et directeurs à l'échelle locale pour une meilleure gestion qualitative.</p> <p>Le REMAJEC, à travers ses pôles thématiques (FIP, EA, ESS)⁽¹⁾ a contribué par son innovation telle que son travail sur la question de la reconnaissance d'un statut pour les animateurs socioculturels et leur rôle dans la lutte contre la déperdition scolaire, de même que pour les travailleurs sociaux qui seraient liés à des curricula de formations adaptées permettrait de remédier de manière effective et efficace à cette question.</p> <p>NB : le REMAJEC et Solidarité Laïque tiennent à votre disposition deux guides produits par leurs membres et partenaires. Un site internet dédié à la question de l'insertion professionnelle est aussi actuellement en cours</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • En juillet s'est tenue à Marrakech la deuxième Conférence nationale de la santé, qui a lancé la préparation de la charte nationale de la santé. Cette charte fixera les grandes priorités d'action en matière de santé pour les trente ans à venir. Le ministère de la santé a 	<p>Chaque personne doit pouvoir recevoir des soins de qualité. Mais cette évidence est malheureusement loin d'être acquise pour la majorité des citoyens et surtout les personnes en difficulté, souvent exclues des services de santé. Plusieurs cas de décès ont été enregistrés en 2013 et cette année.</p> <p>Dans ce sens, le cadre de la politique de santé, ses objectifs,</p>



	<p>présenté mi-novembre son plan d'action 2013-2015 pour l'accélération de la lutte contre la mortalité maternelle et infantile à deux ans de la date d'échéance pour les OMD. Le décret sur le nouveau mode de calcul des prix du médicament vient d'être soumis au secrétariat général du gouvernement. La méthode de calcul des prix des médicaments n'avait pas été changée depuis 1969.</p>	<p>l'étendue de la prise en charge doivent dépendre du conseil régional dans la nouvelle politique de la régionalisation avancée.</p> <p>Malgré les efforts déployés pour la Santé et les réformes qui sont en cours, l'accès aux soins et aux services de Santé ne sont pas encore à la portée de tout le monde, surtout dans les régions marginalisées et enclavées. Au niveau du centre urbain, on ne trouve que des services minimaux à cause d'un équipement faible en matériel, ou d'une insuffisance du staff médical et de spécialiste ou à cause d'une mauvaise gouvernance (surtout la corruption, le clientélisme,...).</p> <p>Les cliniques et hôpitaux privés pratiquent des prix exorbitants, ce qui rend l'accès aux soins pour différentes maladies un luxe réservé aux citoyens aisés.</p> <p>Jusque là, le système RAMED, qui vise la couverture médicale des couches pauvres et démunies ne leur permet pas de couvrir tous les frais médicaux nécessaires.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Le Maroc a prévu une révision de sa loi sur l'eau, visant un alignement progressif sur les critères de la directive-cadre européenne sur l'eau. En ce qui concerne l'assainissement, plusieurs projets issus de la stratégie nationale ont permis d'augmenter le taux d'épuration des eaux usées, certaines d'entre elles faisant l'objet d'un traitement tertiaire à des fins de recyclage. Le programme national d'économie d'eau d'irrigation continue d'être prioritaire. 	<p>L'eau est un élément essentiel à la croissance économique, à la santé humaine. Les perspectives de la répartition de l'eau doit être inscrites dans les programmes pour relever le défi d'améliorer la qualité de l'eau et de la sécurité alimentaire.</p> <p>La succession des années de sécheresse au Maroc, suite au phénomène des changements climatiques, nécessite une réforme pour une meilleure économie de l'eau. Certes, le Maroc a déjà une loi sur l'eau 10/95, avec un certains nombre de décrets et des arrêtés, mais reste encore un certains nombre de textes d'application de cette loi... le problème est donc dans l'absence</p>



		<p>d'une stratégie globale intégrée, participative et concertée, loin d'une vision sectorielle centrale et descendante. On trouve une multitude d'acteurs intervenant sans aucune synergie entre les acteurs étatiques concernés. Est-ce la loi actuelle a bien été appliquée pour la changer ?... Il s'agit encore d'une mauvaise gouvernance de ce secteur.</p> <p>L'encouragement des produits agricoles de terroirs qui s'adaptent naturellement aux réserves naturelles d'eau dans les régions. Le pôle ESS (économie sociale et solidaire) du REMAJEC œuvre entre autre à la valorisation des produits terroirs et au renforcement des capacités des acteurs de ce secteur (associations et coopératives). Ces produits s'avèrent plus rentables que des les cultures importées qui consomment beaucoup d'eau. D'ailleurs, ils ont été « l'invité d'honneur du dernier salon national de l'agriculture à Meknès.</p>
<p>2. Possibilité de créer des associations et leur accès au financement (Ability to establish associations and their access to funding)</p>	<p>Pas d'information</p>	<p>Le débat national sur la société civile et ses nouvelles attributions, selon la nouvelle constitution de 2011, traite surtout les cotés des droits de liberté et d'expressions, les rôles des associations, leurs droit d'accès au financement... on attend encore une proposition de loi dans ce sens...</p> <p>- Concernant les modalités de création des associations, la loi a évoluée mais son application sur le terrain n'est pas toujours garantie (par exemple les fiches anthropométriques des administrateurs d'une association ne sont plus exigibles mais leur absence peut encore bloquer un dossier de demande d'enregistrement, le récépissé/quitus final n'est pas obligatoire pour entamer les différentes démarches administratives lors de la</p>



		<p>création d'une association mais sont demandés dans les faits)</p> <p>- Les financements nationaux des ministères marocains restent minimales, notamment en termes d'appui à la structuration du milieu associatif, notamment à travers l'appui au fonctionnement de structures pour qu'elles puissent pleinement jouer leur rôle d'interlocuteurs des pouvoirs publics.</p>
<p>3. La participation aux processus de prise de décision (y compris les délégations de l'UE) [Participation in decision making processes (including EU delegations)]</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le domaine du renforcement du rôle de la société civile, le ministre chargé des relations avec le Parlement et la société civile a lancé en mars un dialogue national avec la société civile pour débattre des mécanismes et des lois relatives aux dispositions constitutionnelles correspondantes (articles 12 à 15). Une commission supervisera la conduite de ce dialogue. Plus de quatre cent organisations de la société civile (OSC) ont boycotté le dialogue en raison du manque de transparence lors de la constitution de cette commission. Du côté de l'UE, un séminaire organisé en avril avec les OSC a été l'occasion de lancer officiellement les 18 nouveaux projets de partenariat avec la société civile financés par l'UE en 2012 (pour un montant d'environ 4,4 millions d'euros). Un nouveau programme de renforcement des capacités des OSC, financé sur la Facilité société civile, a démarré en février (environ 1,3 million d'euros). 	<p>La participation et le partenariat sont des variables stratégiques pour la bonne gouvernance,</p> <p>Renforcer le dialogue civil ne suffit à garantir cette initiative que si nous partageons les mêmes convictions, les mêmes valeurs et des perspectives communes pour un projet ambitieux.</p> <p>Les recommandations du dialogue national sur les nouveaux rôles de la société civile, malgré la contestation sur la manière du déroulement, ne vont pas loin des recommandations du dialogue parallèle mené par les associations qui l'ont boycotté. Cependant on attend toujours comment le gouvernement va mettre en place les lois et les textes d'application de la démocratie participative. Malgré que le contexte actuel de la crise n'est pas beaucoup optimiste, La société civile reste actuellement en plein éveil en attendant l'arrivée des nouveaux textes de lois pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une meilleure place de la société civile dans le développement local - une instauration d'une démocratie participative



		<p>-plus de liberté de rassemblement, d'organisation et d'expression</p> <p>-un partenariat réel Société civile – structures étatiques, dans un processus de concertation pluri acteurs participatif.</p> <p>-un développement humain, solidaire et durable.</p> <p>On rappelle que le Dialogue National a constitué l'une de ces opportunités auxquelles le REMAJEC a contribué par l'appel de RABAT⁽²⁾ puis par un MEMORUNDUM⁽³⁾.</p> <p>- La création du Conseil Consultatif de la Jeunesse et de l'Action Association est aussi un enjeu important pour la société civile et les jeunes marocain tant concernant les missions qui lui seront confiées que sur le mode de gouvernance adoptée.</p> <p>- Le REMAJEC et ses partenaires travaillent enfin à la reconnaissance d'un statut pour les conseils de jeunes en tant que dispositif de participation des jeunes à la prise de décision au niveau local et national.</p>
Le travail décent et la protection sociale:		
<p>4. Configuration de socles de protection sociale (Setup of social protection floors)</p>	<ul style="list-style-type: none"> En matière de protection sociale, 79 % des employés du privé ne bénéficient d'aucune couverture sociale. Un accord a été trouvé entre les partenaires sociaux (patronat et syndicats) et le gouvernement sur la mise en place, dès 2014, d'une indemnité pour perte d'emploi et son financement par les différentes parties. Un projet de réforme du système des retraites est actuellement entre les mains de la 	<p>La protection sociale dans le secteur privé est très faible, sa réforme prendra du temps pour sa mise en œuvre, dans le contexte politique actuel. Le système RAMED (Régime d'Assistance Médicale) qui a commencé depuis 2011 est déjà remis en question devant l'insuffisance des moyens de l'état pour assurer les services de santé pour les démunis.. ?! faut- il interpeler les collectivités locales ? Même pas 1/5 des démunis n'ont pas bénéficié de ce service, selon des sources officiels.</p>



	<p>commission technique sur les retraites. Des concertations sont envisagées avec les différents acteurs - partis politiques, syndicats et société civile.</p>	<p>Le projet de réforme des retraites en cours sera un champ de bataille avec les syndicats nationaux. Il prévoit le prolongement de la retraite à 65 ans, avec des conditions encore plus sévères.</p>
<p>5. Croissance de l'économie informelle et le travail indécent (Growing informal economy and indecent work)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le taux de chômage est estimé à 8,9% pour l'année 2013, contre 9% en 2012. Le chômage des jeunes reste important. Concernant le profil de la population active sans emploi, quatre chômeurs sur cinq sont des citoyens, deux sur trois sont des jeunes âgés de 15 à 29 ans, un sur quatre est diplômé de niveau supérieur, un sur deux est primo-demandeur d'emploi et près de deux sur trois sont au chômage depuis plus d'une année. Ces statistiques ne couvrent toutefois pas l'emploi précaire, informel et le travail des enfants, qui restent répandus. 	<p>Surtout le chômage des jeunes ou plus de 40% des ces jeunes de 15 à 30 ans ne sont ni dans l'emploi, ni dans l'éducation ou la formation</p> <p>Sans implication des collectivités locales et leur donner plus de pouvoir à organiser le secteur informel, la question de l'économie informelle restera une bombe à retardement. des collectivités locales ont essayé d'organiser le secteur des marchés ambulants, mais n'y arrivent pas, faute des textes et lois des différents secteurs (autorités locales, différents ministères tutelles, ...). En l'absence d'une approche globale intégrée territoriale, on restera bras croisés face à ce problème. L'ESS (Economie Sociale et solidaire) est une autre alternative pour sortir de la crise économique actuelle ; d'où l'implication des collectivités territoriales est extrêmement important...</p> <p>En attendant le projet de la régionalisation en cours au Maroc et les nouvelles attributions des collectivités locales, on a –en tant que société civile- à mener un plaidoyer dans ce sens. Le REMAJEC est impliqué dans ce sens. Notamment le travail sur « l'employabilité des jeunes » qui est un des axes principaux de la</p>



		<p>stratégie des réseaux pour les trois années à venir.</p> <p>- Les dispositifs étatiques destinés à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en situation difficile sont quasiment inexistantes. Il existe des initiatives portées par des organisations de la société civile qui permettent de pallier ces manques mais dont les résultats sont peu diffusés et/ou dupliqués car peu reconnus par la puissance publique.</p> <p>- La filière d'activité dans le domaine de l'économie sociale et solidaire reste encore trop peu structurée, pour pouvoir répondre efficacement et durablement à l'insertion professionnelle des jeunes, notamment des jeunes ruraux.</p>
<p>6. Respect des droits des travailleurs migrants (Respect for migrant workers' rights)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Concernant le respect des droits de l'homme envers les migrants, un rapport du Conseil national des droits de l'homme (CNDH) de septembre 2013 a recommandé un ensemble de mesures sous le titre: «Étrangers et droits de l'homme au Maroc: pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle». Le rapport formule des propositions sur la base de la situation très préoccupante également soulignée par des organisations de la société civile marocaines et internationales, mais aussi par le rapporteur spécial sur la torture ou la rapporteur spéciale sur la traite des personnes. Ces derniers ont spécifiquement mentionné les violences, les mauvais traitements et le manque de protection et d'assistance dont sont fréquemment victimes les migrants 	<p>Une bonne initiative adoptée par le pays concernant la régularisation des sans papiers, reste à voir comment serait la stratégie à adopter sur la gestion de la question de l'immigration dans son intégralité au futur.</p> <p>Face à l'absence d'une stratégie globale et claire chez le gouvernement marocain concernant la politique d'asile et d'immigration, surtout envers l'immigration subsaharienne ; les tentatives actuelles d'accueil restent encore insuffisantes. Un grand chantier est encore à explorer, que ce soit pour le statut d'immigration, le suivi sanitaire et l'éveil contre les épidémies, le droit de travail, respects des droits des migrants...</p> <p>C'est un phénomène assez récent depuis que le Maroc a commencé à se transformer d'une terre de transition à une terre d'immigration aussi. Néanmoins, l'Etat et les organisations de la</p>



	<p>subsahariens ; ces derniers sont en effet très vulnérables face à la traite, qu'elle ait pour fins l'exploitation sexuelle ou le travail). Le Roi a approuvé le rapport du CNDH, qui a jeté les bases d'une nouvelle stratégie marocaine en matière d'asile et d'immigration. La situation des migrants subsahariens reste toutefois préoccupante.</p>	<p>société civile doivent être unanimes sur le respect des droits des migrants, et ne pas laisser s'installer chez nous des politiques d'immigration longtemps décriées chez des pays européens.</p> <p>À noter également, qu'il y a des comportements racistes vis-à-vis de certains migrants, un racisme fort heureusement qui n'a aucune expression politique au Maroc. Il nécessite par ailleurs des actions de sensibilisation et de conscientisation pour éviter toutes dérives sociales ou politiques.</p>
<p>Autres commentaires ou analyses</p>	<p>Veillez inclure votre feedback sur les éléments qui ne sont pas indiqués dans les repères ci-dessus</p>	<p>Pour mettre en œuvre notre volonté du développement et de transformation sociale, une gestion alternative prenant appui sur la région en tant que cadre approprié au développement et sur la régionalisation en tant que mode adapté de gestion et d'action est nécessaire. Dans ce sens le gouvernement Marocain est appelé à accélérer la mise en œuvre de la Constitution 2011 en adoptant la loi organique concernant la régionalisation et d'autres lois.</p>

With the support of:

